

Commandez-moi ce que vous desirez de moi, mais donnez-moi ce que vous me commandez (a). Vous me commandez de vivre selon les loix de la temperance, mais c'est ce que personne ne peut, que par un don de votre grace, comme nous l'apprenons du Sage, qui ajoûte que même de sçavoir de qui vient ce don si precieux, c'en est un de la Sageffe éternelle. Il n'y a rien de si juste que le commandement que vous nous faites sur cela, puisque cette vertu est ce qui nous ramene à votre unité suprême, d'où nous nous étions écartez, en nous livrant à cette multiplicité d'objets qui partageoient nos cœurs; car dès que notre amour se partage entre vous & quelqu'autre, que l'on aime pour elle-même, & non pas pour l'amour de vous, on vous en aime d'autant moins. O amour, ô feu divin, qui brûlez toujours sans vous éteindre jamais! mon Dieu, qui n'êtes que charité, embrasez-moi. Vous voulez que je vive selon les loix de la temperance: commandez-moi donc ce que vous desirez de moi, mais donnez-moi ce que vous me commandez.

Ce que fait la vertu de temperance, & par où elle est necessaire. On ne sçauroit aimer au cuse chose pour elle même, qu'aux despens de l'amour que l'on doit à Dieu.

(a) Nous apprenons de saint Augustin même, au livre du *Don de perseverance*, chap. 20. qu'un Evêque de ses amis ayant rapporté un jour à Rome cet endroit de ses Confessions en presence de Pelage, dont ce seul mot renversoit toute la doctrine, cet Heretique s'éleva avec fureur contre un sentiment si chrétien; & que peu s'en fallut qu'il ne querellât celui qui n'avoit fait que le rapporter.

CHAPITRE XXX.

Il commence à déclarer comment il estoit à l'égard des plaisirs des sens. Quel pouvoir les imaginations impures avoient encore sur lui durant le sommeil.

Ce que c'est que la tempe-

41. **ET** que me commandez-vous, quand vous me commandez de vivre selon les loix de la temperance, sinon de reprimer & la concupis-